

RICHESSES HOUILLÈRES DU CANADA

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA,

LUNDI 15 mars 1926.

Résolu,—Qu'un comité formé de membres de cette Chambre soit chargé de s'enquérir de nos sources actuelles d'approvisionnement en houille anthracite et bitumineuse et de la richesse de ces sources, de s'assurer si le prix fait au consommateur canadien est loyal et équitable et de rechercher les méthodes d'extraction et de distribution du charbon canadien comportant le plus d'avantages pour les diverses régions du Dominion, en vue de procurer de l'emploi à nos ouvriers, de stimuler le trafic de nos organismes de transport et d'épargner par ce moyen les sommes que l'on dépense actuellement pour ce produit à l'étranger.

Copie conforme.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre des communes.

JEUDI 6 mai 1926.

Résolu,—Que le Comité spécial chargé, le lundi 15 mars, de s'enquérir de nos sources actuelles d'approvisionnement en houille anthracite et bitumineuse, de la richesse de ces sources, et des questions connexes, soit composé des membres suivants: MM. Armstrong (Lambton), Bury, Campbell, Fafard, Flemming, Garland (Bow-River), Gershaw, Howden, Lapierre, McLean (Melfort), Nicholson et Rogers, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, documents et dossiers, et de faire rapport de temps à autre à la Chambre.

Copie conforme.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre des communes.

MERCREDI 12 mai 1926.

Ordonné,—Que M. Cantley soit remplacé par M. Nicholson comme membre dudit Comité.

Copie conforme.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre des communes.

Ordonné,—Que ledit Comité soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour pour l'usage de ses membres et de ceux de la Chambre, les procès-verbaux de ses délibérations ainsi que les témoignages rendus devant le Comité, et que la règle 74 y relative soit suspendue.

Copie conforme.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre des communes.

MERCREDI 9 juin 1926.

Ordonné,—Que ledit Comité soit autorisé à tenir ses séances pendant que la Chambre est en session.

Copie conforme.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre des communes.